

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2020032	Date d'inspection Le 11 février 2021	
Nom de l'établissement Garderie La Forêt des Découvertes		Numéro de téléphone (506) 987-0063	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une visite d'inspection.
- Le ratio est conforme lors de ma visite.
- Des périodes de jeux extérieures se font tous les jours.
- Le matériel de jeux est en quantité suffisante pour les enfants.
- Je vois des enfants qui se font consolés.
- Les dossiers des enfants sont complet selon la loi sur les services à la petite enfance.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 février 2021

Date

original signé par

Naomie Levesque Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 février 2021

Date